

Archéologie préventive

Martine Keller
et Bernard Rombourg

Les nouvelles instructions.

- Vu la loi n° 2001 – 44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée par la loi de finances rectificative pour 2001 n° 2001 – 1276 du 28 décembre 2001,
- Vu le décret n° 2002 – 89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive :

Tout dossier de permis de construire dans une Zone à fort potentiel archéologique doit être soumis pour approbation au préfet de Région.

1 – Dossier Ibrahim Célik

pour le terrain rue des Roseaux cadastré 36 (193/5)

Un dossier de permis de construire, sous le n° PC 06938803R 0026, a été déposé par Ibrahim Célik le 19 mai 2003.

- Considérant que, en raison de leur nature (creusement pour construction) et de leur localisation (vestiges gallo-romains à proximité immédiate) les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique,
- Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet,

un diagnostic archéologique a été réalisé, sous la maîtrise d'ouvrage de l'INRAP (institut national de recherches archéologiques préventives), le 15 octobre 2003.

Rapport du diagnostic : Résultat négatif

2 – Dossier Tony Nachbauer

Rue du Cerf au lieu-dit « An der Strasse »

Un dossier de permis de construire, sous le n° 04 R 009, a été déposé par Tony Nachbauer le 13 février 2004.

Un accord a été établi (plan de masse et coupe du terrain) par le maire (l'adjoint délégué René André) le 1^{er} avril 2004.

Le propriétaire a procédé à l'excavation du terrain et a mis en place les fondations en béton armé. Averti trop tard, le 30 juin 2004, Etienne Pommois et moi-même avons visité le chantier et pris des photos (voir ci-après).

La stratigraphie du lieu a révélé des couches complexes dont les couleurs varient du rouge brique à l'ocre. La mise au jour du puits nettement visible sur la photo aérienne s'est avérée négative (coin nord-ouest de la photo 5)

Le chantier Tony Nachbauer

rue du Cerf au lieu-dit « An der Strasse »



1

Photos : Etienne Pommois



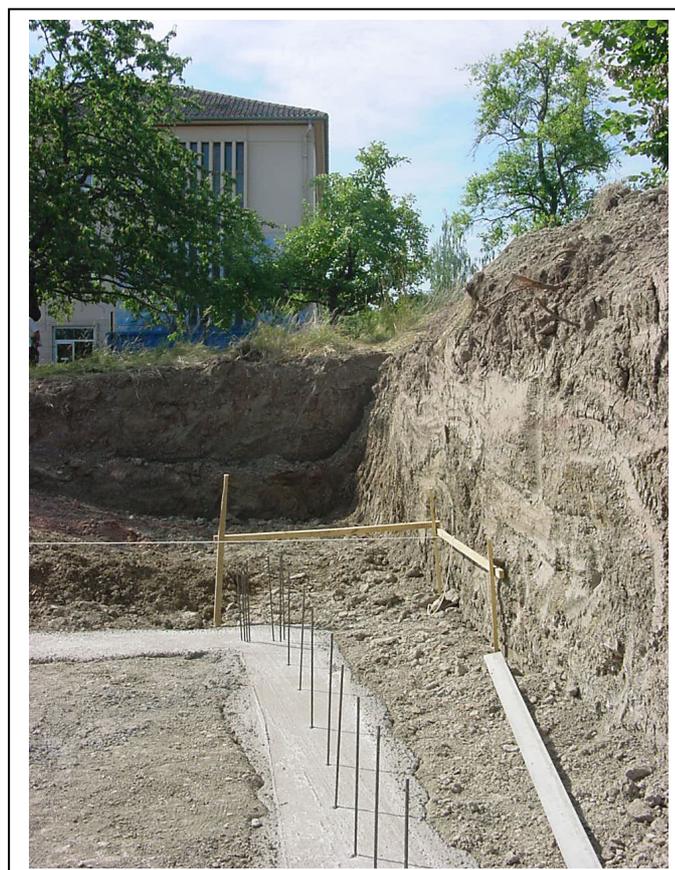
2



3



4



5

3 – Dossier Christophe André

Pour le terrain : 8, rue du Cerf - cadastré : section 37 parcelle 732

Un dossier de permis de construire, sous le numéro : PC 06738804R 0055, a été déposé par M et Mme André Christophe le 22 septembre 2004 pour ce terrain.

Un diagnostic archéologique a été réalisé les 2 et 3 février 2005 par le service régional de l'archéologie.

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au Directeur Régional des Affaires Culturelles en date du 1^{er} septembre 2004,

Melle Martine Keller est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2004/185 du 15 octobre 2004 et par délégation pour le préfet de la Région Alsace, signée le 31 janvier 2005.

Photo : Lotty Visse

Rapport du diagnostic : **résultat positif**

Surface diagnostiquée : 1336 m²

Altitude : 179,29 / 181,14 m

Intervenants scientifiques :

- SRA (Service Régional de l'Archéologie)
Marie Dominique Watton
- INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) Martine Keller avec la collaboration de Florent Jodry
- Etude de la céramique - Juliette Baudoux
- Terrassement mécanique - BARUSH

Le contexte géologique :

Nous nous trouvons dans une zone d'alluvions anciennes indifférenciées du Quaternaire formées de sables rouges vosgiens et de graviers ainsi que de sables gris d'origine rhénane pour les couches superficielles comprises entre 1 et 2 m de profondeur.

Le contexte archéologique :

Les renseignements inventoriés sur la carte archéologique d'Alsace, concernant la commune de Reichshoffen, attestent d'une occupation de ce secteur depuis au moins la protohistoire.

- Dépôt de crémation découvert en 1970, au lieu-dit "Kapellenfeld".
- Nécropole de dépôts de crémation découverte de 1860 à 1864, au lieu-dit "Schieshirsch", lors de la construction du chemin de fer.
- Différentes interventions ponctuelles, au lieu-dit "An der Strasse" menées par B. Rombourg, nous renseignent sur les vestiges gallo-romains présents dans le sous-sol de la ville. Ces découvertes ont permis d'avancer l'hypothèse d'une agglomération secondaire gallo-romaine dont le nom ne nous est pas connu. Son développement serait lié à une importante zone de passage : l'axe Argentorate (Strasbourg) – Brocomagus (Brumath) – Augusta Treverum (Trèves).



Sondages : deux longues tranchées réalisées à l'aide d'une pelle mécanique

Le déroulement de l'opération :

Les sondages, sous forme de deux longues tranchées, ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet de curage d'une largeur de 2,40 m. Ils couvrent 281,50 m² soit 21% de la superficie (1336 m²). Le terrain accuse une pente de 3%.

Les résultats de l'opération :

Les structures antiques rencontrées consistent en un alignement de blocs de grès, un four de potier et des traces diffuses de sablières.

La stratigraphie :

Le substrat est composé de sable rose et d'argile bleu-gris sur lequel on distingue un niveau d'occupation charbonneux lié à la présence du four.

L'occupation est scellée par un niveau de colluvions sablo-argileux brun, comprenant des galets, des tessons de céramique et de nombreux fragments de tuiles. L'épaisseur des colluvions varie entre 0,30 et 0,60 m (en bas de la pente). Au-dessus de ce niveau, la couverture de terre végétale est approximativement de 0,30 m.

Les blocs de grès.

Le sondage a mis en évidence 4 blocs de grès d'environ 35 cm de hauteur (44x34, 42x22, 40x46 et 32x28).



Four de potier : parois avec lissage d'argile et languette centrale destinée à supporter la sole.

Le four de potier :

Il s'agit d'un four à deux volumes, dont subsiste la chambre basse, le laboratoire n'étant pas conservé. La chambre de chauffe, creusée dans le substrat est de forme approximativement circulaire (1,30 m de profondeur pour 1,45 m de large). Les parois sont composées de matériaux de construction récupérés (essentiellement des fragments de *tegulae* et quelques carreaux de terre cuite. Les parois intérieures comportent un lissage d'argile d'une épaisseur de 8 cm.

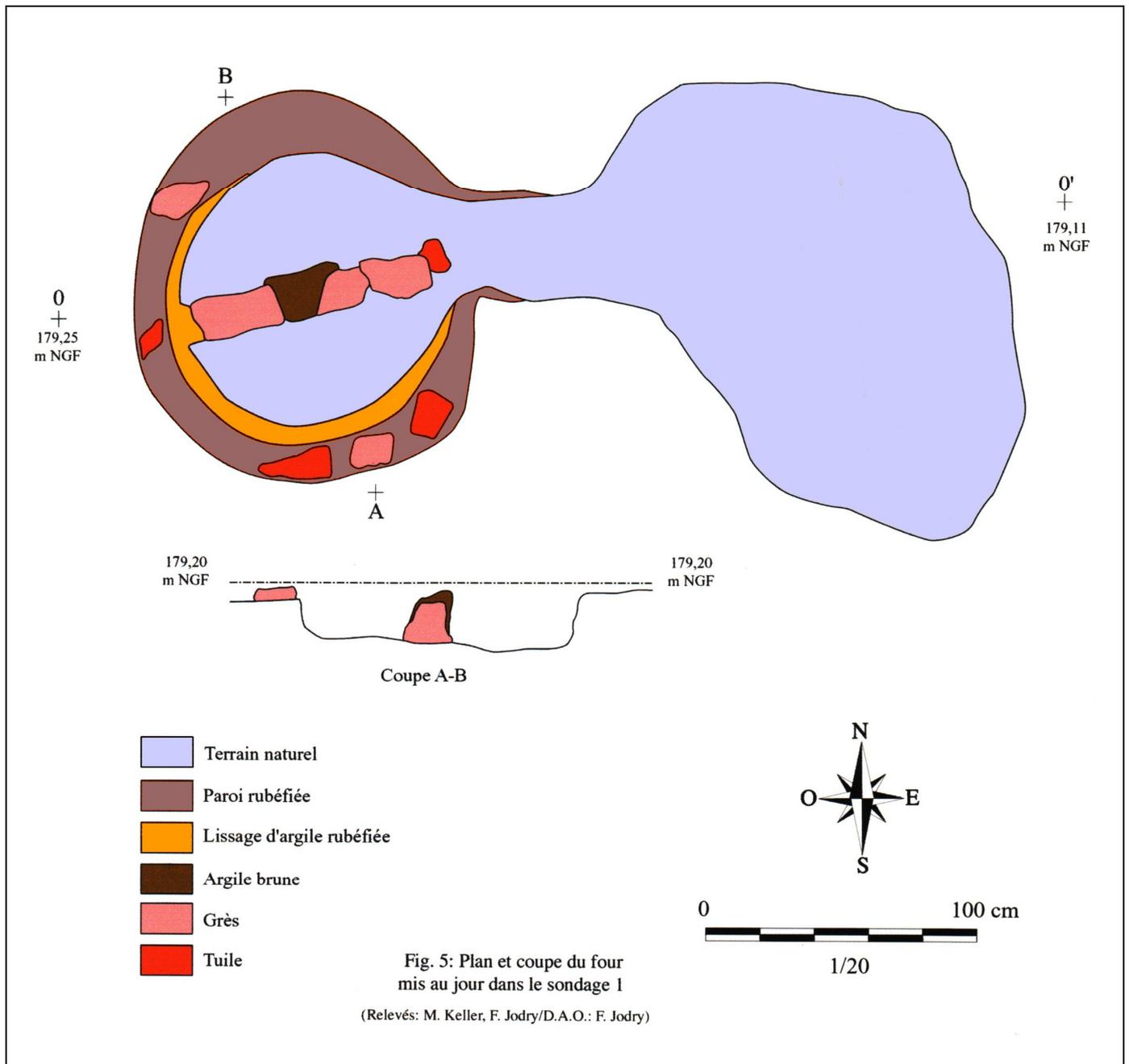
La languette centrale destinée à supporter la sole est constituée de 4 blocs de grès fichés dans le sol géologique. D'une hauteur moyenne de 20 cm et d'une largeur de 15 cm, elle est rattachée à la paroi du fond par de l'argile.

Le comblement de la chambre de chauffe est constitué d'un lit de charbon de bois d'une épaisseur de 2 à 3 cm, le tout recouvert d'un niveau de fragment de tuiles et de carreaux de terre cuite provenant certainement de l'effondrement de la partie supérieure du four.

Photo : Lotty Visse



Vue d'ensemble : le four avec l'alandier



Four de potier 8, rue du Cerf à Reichshoffen

L'alandier a une longueur de 0,50 m et une largeur de 0,40 m. La profondeur maximale retrouvée de l'aire de service est de 0,35 m. Le comblement du four et de l'aire de service est daté de la première moitié du 1^{er} siècle (Voir le tableau de l'inventaire de la céramique).

Les sablières :

Des traces diffuses de sablières ont été repérées dans deux sondages. Très érodées, elles ont été retrouvées sur une hauteur maximale de 5 cm.

Conclusion :

Les données recueillies sur le terrain permettent de conforter les observations effectuées par Bernard Rombourg à proximité immédiate du site, à savoir la vocation artisanale de ce secteur de la ville antique. Trois fours de potier ont été fouillés au 14 rue du Cerf à l'emplacement du collège. Ceux-ci sont datés des 1^{er} et 2^{ème} siècles.

Inventaire de la céramique (n° 8, rue du Cerf)

<i>Lieu</i>	<i>catégorie</i>	<i>identification</i>	<i>partie</i>	<i>Nb de fragments</i>	<i>datation</i>	
Four chambre de chauffe	Commune sombre rugueuse	jatte	lèvre	1	1 ^{ère} moitié 1 ^{er} s.	
	Commune sombre rugueuse	pot	lèvre	1	1 ^{ère} moitié 1 ^{er} s.	
	Commune sombre rugueuse	écuelle	lèvre	1	1 ^{ère} moitié 1 ^{er} s.	
	Commune sombre rugueuse		panse	10		
	Imitation gallo-belge	assiette	lèvre	1	1 ^{ère} moitié 1 ^{er} s.	
	Commune sombre		fond	1		
	Commune sombre rugueuse		panse	2		
	Commune grise		panse	1		
	Commune claire	cruche	fond	1		
	Commune claire		couvercle	1		
Four aire de service	Commune sombre rugueuse	jatte	lèvre	1		
	Commune sombre rugueuse		panse	7		
	Commune claire	cruche	lèvre	1	1 ^{ère} moitié 1 ^{er} s.	
	Commune claire	cruche	panse	1		
	Commune claire	pot	panse	1		
Niveau d'oc- cupation	Commune sombre rugueuse	coupe	panse	38		
	Commune sombre rugueuse	coupe	lèvre	1	1 ^{ère} moitié 1 ^{er} s.	
colluvions		sigillée		panse	1	3 ^{ème} s.
		sigillée		lèvre	1	3 ^{ème} s.
		Commune sombre rugueuse	pot	lèvre	1	
		Commune sombre rugueuse	pot	panse	1	
		Imitation gallo-belge		lèvre	1	1 ^{er} s.
		Imitation gallo-belge		fond	1	
		Imitation gallo-belge		panse	4	
		Commune claire		col	1	
		Commune claire		fond	1	
		Commune claire		panse	18	
	Commune grise		fond	1		

4 – Dossier Collège Françoise Dolto

Le conseil général est propriétaire des parcelles 90, 91, 92 de la section 37 lieu-dit "An der Strasse" rue du Cerf. Des fouilles ont été réalisées entre 1976 et 1987.

Sur la parcelle 90, une pièce d'habitation (de 4,35 sur 3,50m), munie d'un praefurnium et d'un alandier en bon état, a été mis au jour. Le grand nombre de pièces de Constantin I^{er} (309-337) et de ses fils Constantin II (337-340), Constance II (337-361), Constant I^{er} (337-350), recueillies sur le site, nous permettent de le dater du IV^e siècle.

A la suite d'un décapage superficiel sur la parcelle 92, un nouveau sondage fructueux a permis de déceler la présence d'une pièce aux dimensions encore inconnues dont les fondations se trouvent à 2m de profondeur. Le remblai renfermait de nombreuses monnaies datant de la fin du 3^{ème} s. (Tetricus, Victorinus, Claudius Gothicus) ainsi que le bas d'une petite stèle dont le personnage féminin pourrait être la déesse Fortune (similitude avec la stèle provenant de Niedermodern et inventoriée sous le n°2356 au palais des Rohan à Strasbourg ; la déesse s'appuie de la main droite sur le gouvernail.)

Diagnostic de l'INRAP

Par arrêté n° 2005/42 du 24 février 2005, le préfet de région a prescrit un diagnostic archéologique. Martine Keller, désignée responsable scientifique, a été chargée de l'opération entre le 27 juillet et le 5 août 2005.

Un rapport de diagnostic ne nous a pas été remis. Dominique Watton du SRA nous a appris le 18 janvier 2006 que le « terrain trop bouleversé par suite du nivellement réalisé pour l'accès aux ateliers » a motivé la non-intervention.